



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conditions d'accès

Question écrite n° 13064

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la fermeture de la troisième voie au concours de recrutement des professeurs des écoles. Ce concours était ouvert aux candidats qui justifiaient de l'exercice pendant au moins 5 ans d'une ou de plusieurs activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. À huit mois du concours, cette suppression a de lourdes conséquences pour les candidats qui se sont investis dans sa préparation et ont souvent aménagé leur emploi du temps professionnel et familial pour se consacrer aux révisions. Considérant qu'il soit regrettable de se priver du recrutement de professeurs des écoles motivés, dont l'expérience professionnelle antérieure peut être un atout dans la pratique de l'enseignement, il souhaite savoir si le Gouvernement compte revenir sur sa décision de suppression.

Texte de la réponse

Le recrutement des enseignants s'effectue dans le cadre de concours académiques dans le premier degré. Les volumes en sont déterminés annuellement au niveau national, dans le respect des emplois votés en loi de finances et en fonction de plusieurs facteurs, tels que le nombre de départs en retraite, les prévisions d'effectifs d'élèves ainsi que les éventuelles évolutions des politiques éducatives. Dès que les volumes globaux par académie sont arrêtés, les recteurs proposent une répartition des postes entre les voies de concours ouvertes, en fonction des besoins et des viviers observés au niveau local. Les arrêtés du 23 mai 2012 et du 4 janvier 2013 ont respectivement ouvert le troisième concours de recrutement de professeurs des écoles pour la session 2013 et la session transitoire 2014. S'agissant de la session 2013, 305 postes sont offerts au troisième concours soit une augmentation de +53 % par rapport à la session précédente. Cette hausse reconnaît ainsi l'importance de la diversité des recrutements. Pour la session 2014, le travail de répartition est en cours.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13064

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 décembre 2012](#), page 7309

Réponse publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4498